



CCAS du 14 mars 2017

Déclaration et compte-rendu CFDT

Monsieur le Directeur, Mesdames, Messieurs les membres du CCAS.

Monsieur CLEMENT, nous vous souhaitons la bienvenue dans cette instance et nous espérons que l'action sociale de ce ministère sera une de vos priorités.

Depuis notre dernière rencontre le 6 décembre 2016 où nous affichions notre consternation sur le manque d'intérêt du ministère pour l'action sociale, madame la Ministre de la Fonction publique a rappelé aux Préfets de régions un certain nombre de dispositions pour permettre de renforcer l'efficacité de l'action sociale interministérielle déconcentrée. Ces dispositions portent :

- Sur un pilotage renforcé des prestations par les préfetures,
- sur l'amélioration de la gouvernance et de la gestion administrative des prestations à l'échelle régionale.

Nous ne rentrerons pas dans le détail de cette circulaire plutôt satisfaisante et nous mesurerons dans les mois à venir son efficacité sur le terrain.

Mais, à ce jour, et avant l'application de la circulaire, les problèmes continuent de se poser :

- sur la DDTM du Gard, une diminution de 25% de leur demande initiale pour la mise en place d'actions collectives. Nous avons saisi PSPP2 sur ce sujet et nous espérons aujourd'hui un retour,
- sur Mayotte : nombre d'entre nous, s'étaient interrogés sur la non remontée d'affectation de crédits et leur consommation concernant la politique de soutien aux familles. Ce n'est pas étonnant, car après avoir rencontré les agents sur place le 21 février dernier lors de HMI, ils nous ont indiqué qu'ils ne bénéficiaient pas d'aides matérielles ni d'autres prestations sur l'action 5 – sous action 11, sous prétexte qu'ils n'y avaient pas droit. Nous exigeons de comprendre enfin ce qui se passe à Mayotte et à qui ont été attribués les crédits alloués à cette action.
- Sur la restauration collective : nous constatons son abandon, notamment aux DDTM du Morbihan et des Bouches du Rhône. Si la CFDT continue de soutenir l'accès à la restauration collective de proximité pour tous les agents, dans la mesure où ils ne pourraient en bénéficier, nous exigeons qu'au titre de l'équité, ils puissent bénéficier de titres restaurant. C'est d'ailleurs une recommandation du rapport de l'IGF, IGA et IGAS. Nous considérons qu'il est urgent d'augmenter la PIM et d'homogénéiser la prestation ministérielle pour la restauration collective.
- Sur la médecine de prévention, le constat est alarmant ; les DDT/DDTM aujourd'hui n'ont plus de médecin de prévention. Renforcée par les conclusions du rapport cité ci-dessus, nous continuons de demander que les médecins de prévention bénéficient de conditions de rémunérations et matérielles plus attractives.

- S'agissant de l'arbre de Noël, nous continuons de défendre la gestion de proximité en tendant vers une plus grande égalité de traitement des agents au sein de chaque communauté de travail.

Enfin, qu'en est-il :

- De la mise en place du groupe de travail chargé d'étudier l'impact de la réforme territoriale sur l'organisation et le fonctionnement des CRCAS et CLAS, dans les régions fusionnées ?
- et
- Du référencement ?

Nous vous remercions de votre attention et nous attendons vos réponses

Pour l'administration : M. Clément – M. Robin – Mme Palud – Mme Guillou

CFDT : Sylvia Boisbourdin, Pascal Blandel, Maryline Grosroyat.

Réponses de l'administration

En réponse aux différentes interventions, le nouveau DRH nous assure qu'il est très attaché à l'action sociale dans notre ministère ; elle doit rester une priorité et doit être confortée.

S'agissant de la synthèse des inspections générales, celle-ci relève du SGG qui devra prioriser l'ensemble des mesures, concerter l'ensemble des partenaires puis mettre en place les décisions.

Sur la restauration collective comme sur l'arbre de Noël, un calendrier de discussions est prévu second semestre, néanmoins celui-ci n'est pas fixé au regard des échéances électorales et de la probable mise en place de la nouvelle équipe.

Sur le groupe de travail chargé d'étudier l'impact de la réforme territoriale sur l'organisation et le fonctionnement des CRCAS et CLAS dans les régions fusionnées, celui-ci devra se mettre en place. Il aura pour objectif de dresser un constat et de proposer les évolutions à conduire pour résoudre les problèmes.

Sur le budget, en matière d'action sociale, même s'il peut paraître toujours insuffisant, la pression financière est telle qu'il faut faire des choix. Mais notre ministère s'attache à ce que le budget ne baisse pas, c'est pour lui l'engagement d'une réelle prise en compte de l'action sociale dans notre ministère.

Sur la médecine de prévention, il explique que la rémunération n'est pas toujours un élément bloquant car si c'était le cas l'administration actionnerait le levier financier. Le problème résulte essentiellement dans le manque de candidatures. C'est une réelle préoccupation.

Sur le référencement, il explique que nous sommes dans un dispositif réglementaire institutionnel ouvert à la concurrence. Il y aura un appel à la concurrence qui permettra à l'administration et ses partenaires de fixer un cahier des charges exigeant afin que celui-ci réponde à nos besoins. Ces exigences porteront essentiellement sur l'aspect tarifaire mais aussi sur la notion de solidarité inter générationnelle.

La CFDT demande au directeur ce qu'il compte mettre en place pour régler définitivement les problèmes avec les chefs de service qui mettent un frein à l'exercice de l'action sociale dans les services.

Pour le directeur il y a un cadrage. PSPP2 continuera d'intervenir au cas par cas pour régler les problèmes. Une enquête diligentée auprès des présidents de CLAS devrait identifier les difficultés rencontrées. Lorsque l'administration aura ces éléments de synthèse, elle en informera les partenaires afin de mettre en place les mesures correctives. Un rendez-vous cet automne est prévu.

Néanmoins sur les départements auxquels fait référence la CFDT, une visio-conférence avec Mayotte va avoir lieu très prochainement pour régler, une bonne fois pour toutes, les difficultés. Sur le Gard, l'administration va nous répondre.

Les partenaires sociaux demandent qu'un tableau de suivi des questions soulevées en séance soit mis en place et qu'à chaque CCAS l'administration nous en livre les réponses. L'administration accepte, mais précise néanmoins que localement les réponses sont apportées. Pour nous, cela ne reflète pas la réalité puisqu'en Meurthe et Moselle la Présidente du CLAS CFDT qui, par manque de moyens a démissionné, n'a pas été informée d'une quelconque intervention de l'administration.

La séance se poursuit avec l'examen de l'ordre du jour

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2016

Après quelques observations qui seront intégrées, le PV est approuvé.

2 – Point budgétaire : gestion 2016 et présentation du DRICE 2017

Le président de la commission n°3 présente le budget 2016 et nous informe des premières délégations de crédits notifiés pour 2017.

Un débat s'engage autour des intérêts moratoires sur des actions engagées par les CLAS dont les factures n'ont pas été honorées ce qui génère des intérêts moratoires. L'administration précise que dans la mesure où ces retards de paiement ne sont pas à imputer au CLAS, ces intérêts doivent être pris en charge exclusivement par l'administration et ne doivent, en aucun cas, grever le budget de l'action sociale du service.

3 – Présentation des bilans d'activité 2016 des commissions spécialisées du CCAS et des associations

Les associations présentent leur bilan. La FNASCE qui rencontrait un problème sur les séjours gratuits, a pu constater une augmentation pour 2016 des demandes. Elle remercie la commission n°4 pour avoir élaborer la gazette « spécial vacances » qui a sans doute permis aux agents de connaître leurs droits. Chaque commission présente son bilan.

Pour la commission n°4, dont nous avons la présidence, nous vous le joignons.

4 – Point d'information sur la rencontre nationale des présidents de CLAS en 2017

Celle-ci devrait se dérouler du 14 au 16 novembre sur le site de la Défense.

Pour l'ensemble des partenaires sociaux, cette date n'est pas opportune au regard de la clôture budgétaire dans les services. Il n'est pas envisageable que les présidents de CLAS fassent l'avance des frais. Nous demandons que ceux-ci soient pris en charge en amont par l'administration.

Le président du CCAS qui a en charge l'animation de la commission n°1 chargée d'organiser cette journée, continue de travailler sur ce projet et nous fera un retour.

5 - Point d'information sur l'annuaire des présidents de CLAS

Les organisations syndicales vont faire remonter leurs observations.

Notre sentiment : le DRH « très attaché à l'action sociale » nous a quitté à 11h30 pour des contraintes d'agenda !!!!

Pour l'ensemble des sujets abordés, il faut surtout attendre sur tout. Nous avons bien compris que tous étaient dans l'attente des échéances électorales et qu'il s'agit pour le moment de gérer les affaires courantes en attendant le passage de témoin.

Fin de la séance à 13h30.